



COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juillet 2021

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

Etaient présents : Mrs MANZANO, BEUGUEHO, BERTRAND, PIERLOT, PIERRON, EVRARD
Mmes CABIROL, WEBER, FRITZINGER, REMY, THIRIAT

Absents excusés ayant donné procuration : REINSCH procuration à MANZANO
GIUDICI procuration à MANZANO

Absents excusés : NISI, COLLIGNON

Désignation du secrétaire de séance :

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Emilie FRITZINGER comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2021 est adopté à l'unanimité des voix.

52) Autorisation de modification PLU (rapporteur P. MANZANO)

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la tenue d'une réunion en mairie avec les services d'urbanisme de Metz Métropole.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Autorise la modification simplifiée du PLU particulièrement l'article UB 5.3 caractéristique des clôtures.

53) Devis chapiteau (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société 4P PEINTURES d'un montant de 1 457.20 € H.T, pour la réalisation de travaux de remise en peinture de la salle des associations de la commune.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société 4P PEINTURES pour un montant 1 457.20 € H.T soit 1 602.92 € TTC
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

54) Devis sol salle des associations (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société GP PRO d'un montant de 660 € H.T, pour la réalisation de travaux de vitrification de la salle des associations de la commune.



Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Accepte le devis de la société GP PRO pour un montant 660 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

55) Périscolaire- assistance juridique (rapportrice C.WEBER)

Le conseil municipal prend connaissance de la note d'honoraires du cabinet d'avocat CM Affaires Publiques pour l'étude du dossier d'assistance juridique de la commune de Mécleuves dans le cadre de la gestion du périscolaire intercommunal.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à régler la note de frais et honoraires n° 202002494 du cabinet d'avocat CM Affaires Publiques.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.

56) Devis électroménager école maternelle (rapportrice P. THIRIAT)

Le conseil municipal prend connaissance de la facture BOULANGER d'un montant de 1 206.64 € H.T, concernant l'acquisition d'un sèche-linge, d'un lave-linge et d'un aspirateur pour l'école maternelle du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des voix :

- Autorise le Maire à régler la facture BOULANGER d'un montant de 1 206.64 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents.